

Compte 20 et 1e le 10 octobre 1954

DÉPARTEMENT  
de la  
rente-Maritime  
ARRONDISSEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 SEPTEMBRE 1954

OBJET :

L'an mil neuf cent cinquante quatre le neuf du mois  
d'août, le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. Brusset, en session  
d'après convocations faites le 4 sept. 1954 1954

Etaient présents : MM.

Brusset - D Isalle - Seutin -  
Beugnot - Gausse - Couzinet - Laurent -  
Guillaud - Couhil - Etcheber - Dabecq - Bourdeille  
Bartreau - Belle Fouché - Bourdonneau -  
Bartaud - Rochedereux - Dufour - Regagnon - Pureau  
Guillaud  
Absents MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Etcheber, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil Municipal

Vu le rapport de la Commission des Finances  
demande

le Préfet de bien vouloir autoriser le pré-  
lèvement d'une somme de 350.000 frs sur le chapitre  
" Dépenses imprévues " pour être affectée Ch. I -  
art. 2 " Salaire et indemnités des agents Tempo-

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 24 sept. 1954

Le Sous-Préfet

signé: Illisible

Fait et délibéré à Rohan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

à la séance

N'ont pas signé : MM.

le vote a eu lieu au  
in public, établir à  
ite la désignation de  
vote (Art. 51 de la loi  
avril 1884).

ntionner à la suite  
use qui les a empêchés  
gner (Art. 57 de la loi  
icipale).

Pour copie conforme